



Problème adresse fiscale et boîte d'envoi

Par **lanarmuche**, le **18/06/2009** à **15:58**

Bonjour, je suis retraité de l'armée et partage mon temps entre un travail à temps partiel et ma vie en camping car.

Pour des raisons pratiques tout mon courrier est regroupé au domicile de mes parents. Cette adresse me sert de boîte d'envoi car je ne possède pas d'adresse personnelle.

Mes parents étant agés (+ 80 ans) et de faibles ressources le fait d'être rattaché à leur domicile leur fait payer la taxe d'habitation et la redevance TV.

Mes deux questions sont :

- L'administration fiscale a-t-elle le droit de déterminer mon domicile chez mes parents au seul motif qu'il s'agit d'une boîte d'envoi?
- Pouvez-vous m'indiquer quelle serait la solution pour leur éviter de payer ces taxes?

Cordialement B.Faure